

Procès verbal

Saison 2025-2026

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 5 DEC. 2025



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



Adresse de l'Assemblée Générale

« TREMPLIN SPORT FORMATION »

Domaine de la Brunerie 180, boulevard de Charavines
38500 VOIRON



Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	07 66 77 41 44
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

Le Foot en Isère : Moi
J'adhère



Nos Partenaires



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

COMPTE RENDU AG du 5 DEC 2025 - Additif au PV 734

ASSEMBLEE GENERALE HIVER ou « FIN D'ANNEE » SAISON 2025/2026

**Vendredi 5 décembre 2025 à 19h00
TREMLIN SPORTS FORMATION**

ORDRE DU JOUR

A PARTIR DE 17H30

Pointage et signature des listes de présence par les représentants des clubs

A 19H00

Ouverture de l'Assemblée Générale :

Allocution des personnalités

Intervention de la SDJES

Allocution de Monsieur le Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football ou son représentant

Allocution de Hervé GIROUD-GARAMPON Président du District

Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire

1. Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale « été » du vendredi 4 juillet 2025 à St Agnin sur Bion
2. Présentation des comptes de l'exercice 2024-2025 clos le 30 juin 2025
3. Rapport du commissaire aux comptes
4. Approbation des comptes de l'exercice 2024-2025 clos le 30 juin 2025
5. Affectation du résultat
6. Election du commissaire aux comptes et du cabinet suppléant

PAUSE

7. Présentation du championnat U15 à compter de la saison 2026-2027
8. Présentation du protocole Fédéral : carton blanc
9. Présentation de la nouvelle version FMI

TOUS LES CLUBS SONT TENUS D'ETRE REPRESENTES sous peine d'une sanction financière (260 euros).

De plus il est précisé (article 12.3 des statuts du District) que le représentant du club est son Président qui doit être muni de sa licence. En cas d'empêchement, de celui-ci, il peut être remplacé par un membre licencié majeur du club, muni lui-même de sa propre licence et d'un pouvoir de son Président (modèle sur PV ou sur le site).

Il est précisé que cette Assemblée Générale d'Hiver ou fin d'année concerne **TOUS LES CLUBS (LIBRES, ENTREPRISES, FEMININS, FUTSAL, FOOT LOISIRS etc...)**

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

COMpte RENDU AG du 5 DEC 2025- Additif au PV 734

A SSEMBLEE G ENERALE HIVER ou « FIN D'ANNEE » SAISON 2025-2026

VENDREDI 5 DECEMBRE 2025 à 19h « TREMPLIN SPORT FORMATION » (ex CREPS)
Domaine de la Brunerie 180, boulevard de Charavines 38500 VOIRON

AU TITRE DU COMITE DIRECTEUR :

PRESENTS :

Président : Hervé GIROUD -GARAMPON

AU TITRE DU COMITE DIRECTEUR

MME BRAULT
MM. BARATIER- BOULORD - BUOSI- CHASSIGNEU
- COCHARD - LOSA- MALLET - MAZZOLENI -
MONIER - MONTMAYEUR - SOZET - STAPPAZZON-
THEVENIN- TRUWANT - VACHETTA - VEYRET

EXCUSES : MM.BOURGEOIS - DR LABROSSE-
NURIT

AU TITRE DES COMMISSIONS :

MME BLANC
MM. BEJUIT- BERT- BONNARD- BOUAT- BOUAZIZ-
CARRETERO - FERNANDES- FRANZIN- GALLIN-
LAZAMI- MAUGIRON - MORE - NARDIN - MOUNJID-
SABATINO- SCARPA - TOUILLO - VAILLANT

AU TITRE DU PERSONNEL :

MMES DA ROCHA - MERCIER
MM. BENLAHRACHE- HUGONNARD ROCHE

AU TITRE DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES

MME RACLET
MM. LONGERE - DRESCOT- VALLET





Le Foot en Isère : Moi J'adhère

COMPTE RENDU AG du 5 DEC 2025 - Additif au PV 734

Avant l'ouverture de l'assemblée, le Président prend la parole pour informer les participants qu'une urne est mise à disposition afin de collecter des dons au profit du Téléthon.



Mot de Bienvenue du Président

Bonsoir à toutes et tous

Nous voilà encore dans les murs de TSF pour cette assemblée générale d'hiver qui est l'assemblée financière obligatoire pour valider les comptes et résultats de la saison qui s'est terminée le 30 juin 2025.

Quand je dis encore c'est parce que nous sommes déçus de ne pas voir les clubs répondre à nos demandes pour organiser cette AG.

Cette Assemblée Générale vous permettra de faire connaissance physiquement avec Thierry Baratier notre nouveau trésorier et Corinne Mercier qui a pris le poste de secrétaire comptable depuis mars 2025.

Je vous demande de bien vouloir excuser JP Barbier et M.Kohly du conseil départemental, P.Parent le président de la Laura

Nous aurons également Madame Chloé SALAUN-BECU qui est L'inspectrice en chef du SDJES 38 qui interviendra pour vous apporter des informations importantes et que l'on a souvent tendance à oublier ou que l'on méconnaît.

Je souhaite la bienvenue à André GAL qui représente la municipalité de Voiron, Bienvenue aussi à Pierre Longere Secrétaire Général de la Laura, Jean François Vallet président du District Drôme Ardeche, Chrystelle Raclet et Dominique Drescot membres du conseil de ligue.

Je vous remercie vous, présidentes, présidents ou représentants de clubs même si nous savons que cette AG, ce n'est pas votre tasse de thé.

Peu de choses à voter mais il faut le faire et vous voterez comme depuis plusieurs années avec les boitiers qui vous ont été remis lors du pointage.

La première partie de l'AG sera consacrée à la présentation des comptes et résultats, la partie après la pause sera beaucoup des informations plus près du courant de l'année sportive.

Ayons une pensée envers toutes les personnes qui nous ont quittées depuis notre dernière assemblée du 4 juillet dernier à St Agnin sur Bion et ceux qui souffrent que ce soit chez nous en France ou dans le monde entier. Je vous demande un moment de recueillement.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

COMpte RENDU AG du 5 DEC 2025- Additif au PV 734

La parole est donnée à **André GAL**, représentant la municipalité de Voiron qui salue l'ensemble des membres présents. C'est avec plaisir que la Ville de Voiron assiste à cette Assemblée Générale financière du District. Il demande d'excuser le Maire de Voiron, retenu par d'autres obligations. Il souhaite à tous une excellente soirée ainsi qu'une bonne reprise après la trêve qui approche.

Merci à tous.



Allocution de Pierre LONGERE

Cher Hervé , Bonsoir Medames, Messieurs, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur du District de l'ISERE , je souhaite souligner la présence de Jean Francois Vallet, président du District Drôme-Ardèche, qui a trouvé plaisir à venir dans la Chartreuse. Il vient également d'une belle région. C'est très encourageant de constater la présence de présidents de districts voisins, ce qui illustre l'unité qui existe au sein de notre ligue et de nos districts.

Je remercie le représentant de la municipalité de Voiron car nous avons tendance à oublier que nos municipalités nous soutiennent beaucoup.

C'est un plaisir ce soir d'être parmi vous , au sein de ce District très actif, accompagné de mes collègues de la Ligue.

Maintenant un petit point au niveau de la Ligue, nous sommes début décembre, si nous devons nous comparer à 2 ans , nous sommes en légère baisse puisque nous étions à 288000 licences , cette fin d'année nous devrions frôler les 275000 . Baisse significative au niveau du foot d'animation et du foot féminin, nous devons nous poser certaines questions.

Un 2eme point inquiétant ce sont les incivilités qui sont quant à elles en augmentation. Elles sont notamment constatées dans les catégories de jeunes. Nombre d'entre elles sont autour des terrains.

La prochaine Assemblée générale de Ligue aura lieu le 20 décembre en visio.

Au niveau des difficultés rencontrées au niveau de la FMI, dans quelques semaines certaines tablettes seront obsolètes , pensez à acheter de nouvelles tablettes qui permettront d'utiliser les nouvelles applications et versions, un plan de bataille va être mis en place par la FFF pour des aides à ce sujet.

Une Conférence nationale du foot français a eu lieu il y a une 15^{eme} de jour , des subventions supplémentaires vont arriver sur plusieurs saisons mais votre Président aura l'occasion de vous en parler.

Comme vous le savez je suis très attaché à la coupe de france, nous avons le GF38 qui fait partie de nos 8 clubs qui représenteront la ligue, et votre district pour les 32^{eme} de finales de la Coupe de France , alors bravo et bravo à vous tous pour votre présence et merci de votre attention.





Le Foot en Isère : Moi J'adhère

COMPTE RENDU AG du 5 DEC 2025 - Additif au PV 734

Le Président remercie le secrétaire Général de la Ligue et invite **Mme SALAUN-BECU** inspectrice en chef de la SDJES à prendre la parole :

Madame SALAUN -BECU salue l'Assemblée

Elle rappelle que depuis quelques années les liens entre le Service départemental jeunesse engagement et sports de l'Isère et le District de Football se sont particulièrement resserrés et elle ne peut qu'en féliciter les différentes parties collectivement. Cette collaboration fluide a encore été illustrée il y a quelques semaines par un échange téléphonique avec le Président qui a été d'une très grande aide suite à une sollicitation du cabinet ministériel, concernant des articles des règlements fédéraux dont elle n'avait absolument pas connaissance.

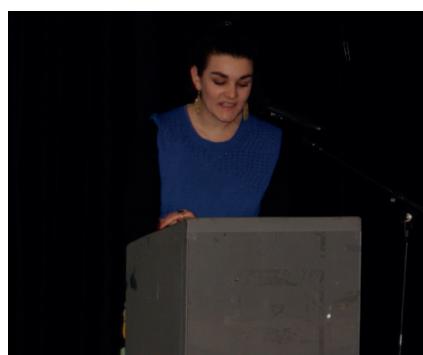
Le travail conjoint s'est particulièrement distingué cette année avec la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport. Madame SALAUN -BECU souhaite féliciter le District de son engagement exemplaire avec la mise en place de réunions de prévention et d'informations autour de cette thématique , avec en l'occurrence la présence de l'Association Colosse aux pieds d'argile.

Plusieurs types de signalements ont été transmis à la cellule Signal Sports depuis sa création, les études les plus récentes estiment à 15% les victimes de violences sexuelles et sexistes tout en sachant que nombre de victimes restent silencieuses. Des affiches de prévention ont été amenées ce soir aux fin d'être distribuées et affichées . L'affichage étant une obligation depuis novembre dernier dans toutes les structures sportives.

Madame SALAUN-BECU présente ensuite les principaux axes de travail du sdjes pour l'année à venir :

- le service civique
- la déclaration des séjours sportifs
- la santé mentale

Elle rappelle que le sdjes reste pleinement disponible pour accompagner les clubs, remercie le district et l'ensemble des structures pour leur engagement au service du sport, de la citoyenneté et de la cohésion sociale, et termine en souhaitant une excellente continuation des travaux de l'assemblée générale.



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

COMpte RENDU AG du 5 DEC 2025- Additif au PV 734

Discours du PRESIDENT Hervé Giroud- Garampon



Autant le discours de l'assemblée de juin coule de source car c'est un bilan sur la saison autant celui de l'ag d'hiver est moins évident à élaborer.

Cette nouvelle saison démarrée en aout pour ceux qui se sont inscrits en coupe de France arrive pratiquement déjà à mi-championnat.

Comme tous les débuts de saison, il faut que chacun reprenne ses marques, autant pour vous en club que pour nous au district.

Je pourrais vous reparler des changements d'horaire ou des reports, des mails transmis sur les boites des commissions, qu'un mail doit être signé mais à quoi cela servirait puisque toutes les semaines, tous les jours nous sommes confrontés à ces problèmes. Nous vous avons remis dans les enveloppes comment faire sa planification à l'avance, ce document ne doit pas rester dans l'enveloppe mais être remis à la personne qui gère vos plannings.

Comme pour les saisons précédentes nous n'avons voulu laisser personne sans la possibilité de jouer, nous astreignant à des contraintes de refonte des poules dans les championnats jeunes mais aussi avec les vétérans.

Dans les saisons à venir, nous aurons certainement une politique plus contraignante avec les anciens et leurs exigences. Il y a quelques saisons en arrière nous avions mis en place des allégements pour les vétérans mais, constatant que rien n'était fait pour les feuilles de matchs, nous avons donc décidé cette saison de mettre en place la FMI afin de pouvoir répondre à des demandes d'organismes officiels extérieurs au football.

Concernant la D5, j'avais demandé à la commission sportive d'accepter le report de la 1ère journée pour ceux qui n'étaient pas prêts. Cette situation, au vu de cette mauvaise expérience ne se renouvellera pas. La D5 commencera en même temps que les autres niveaux seniors avec les équipes engagées. Les retardataires combleront les trous même si géographiquement des déplacements plus importants se feront. Ce sera de même pour les vétérans bien que la date de reprise soit plus tardive.

Ce début de saison est marqué par la mise en place de la nouvelle FMI. Encore un fois je suis surpris d'un changement en cours de saison de la part de la FFF et de son service Informatique loin des réalités de nos terrains.

Ce n'est pas sans problème pour nous tous, vous et nous. Malgré les informations transmises régulièrement par rapport à la mise à jour de la version, encore hier j'ai envoyé 88 mails.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

COMPTE RENDU AG du 5 DEC 2025 - Additif au PV 734

Certains ne font pas les modifications nécessaires, ce qui engendre des erreurs sur les feuilles de matches, entraînant des complications dont on se passerait bien. Merci d'être réactifs aux messages que nous vous transmettons.

Un grand merci à Marc Mallet qui, le week-end dernier, a eu son téléphone greffé à l'oreille pour répondre aux 111 appels rien que pour la journée de samedi, et encore 32 appels le dimanche.

Il interviendra en fin de cette AG pour vous informer des mesures importantes à prendre avec cette nouvelle version 5.0.11.

Nous allons en fin de soirée remettre à chaque club une tablette que le district vous offre, merci de la récupérer et de bien l'utiliser.

Une opération tablette de la FFF devrait être mise en place en janvier par le biais de la plateforme le Corner avec une participation financière de 30€ par la FFF. Ce sera aussi l'occasion de compléter votre équipement suivant vos besoins.

L'exemple de Marc est l'image de l'engagement de tous les bénévoles qui œuvrent au district pour le football isérois. Alors permettez-moi de vous dire que quelques courriers reçus m'ont particulièrement irrité accusant nos bénévoles d'incompétence. Que les personnes qui ne sont pas satisfaites de notre fonctionnement n'hésitent pas à pousser la porte et venir nous aider plutôt que de critiquer. La critique est facile mais l'art est difficile.

Au niveau des licences à ce jour nous sommes en dessous du nombre de la saison dernière de 6.34% à 33402 licences. Nous sommes dans la mouvance générale mais ce qui est inquiétant c'est la perte importante au niveau du football d'animation.

En garçons nous avons une baisse de 1176 licences soit 13% par rapport à 2024-2025. Chez les jeunes filles baisse de 26.50% avec moins 181 licences. Peut-être que les JO qui ont été en pleine lumière ont attiré vers d'autres sports certains enfants. Mais nous devons aussi nous interroger sur nos responsabilités, et aussi sur l'attitude de l'environnement sociétal du football.

Je n'aborderais pas de manière précise le côté financier, Thierry Baratier notre trésorier le fera bien mieux que moi. Je voulais juste vous dire que nous gérons notre budget de façon stricte, d'autant plus sur la saison écoulée où nous étions dans le flou. Nous avons réduit certaines dépenses peut-être de façon drastique mais cela nous a permis de sortir un bénéfice important que nous vous restituons partiellement avec l'investissement de 40ke pour les tablettes que nous vous remettons ce soir.

Concernant les finances, je m'interroge sur le côté mercantile en pleine expansion de notre football départemental. A l'écoute des montants d'indemnités versés par certains, nous pouvons avoir une crainte réelle pour la pérennité du football isérois. Nous connaissons les dérives financières sur les diverses composantes, éducateurs, arbitres, mais un pas est franchi avec des versements pour simplement jouer au plus bas de notre district. C'est une hérésie totale et dangereuse dans le temps.

Il est temps d'être lucides et responsables. Chaque dirigeant doit se poser la question du risque qu'il fait peser sur son club en maintenant un niveau de dépenses devenu tout simplement insoutenable. Continuer dans cette voie mettra inévitablement en péril l'équilibre financier de nos structures.

Nous devons impérativement revenir à une gestion rigoureuse, fondée sur des réalités économiques durables. C'est une exigence, pas une option. L'avenir du football isérois dépend de notre capacité collective

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

COMpte RENDU AG du 5 DEC 2025- Additif au PV 734

à stopper cette spirale et à retrouver une discipline budgétaire indispensable.

Je compte sur chacun d'entre vous pour prendre la mesure de la situation et agir en conséquence.

Courant janvier, nous allons organiser avec Florent DOUSSET notre avocat conseil pour l'ensemble des clubs des réunions d'informations sur les thèmes suivants :

- Adopter un fonctionnement interne conforme aux statuts du club
- Mettre le club en conformité sur des principes incontournables
- Indemniser et/ou rémunérer différents intervenants au sein du club

Ces réunions seront organisées par secteur géographique, les 15-22-29 janvier à Sassenage, les 19-26 janvier et 9 février à St Quentin-Fallavier.

A l'heure d'aujourd'hui, dans une France qui s'américanise, il est important que chacun prenne conscience des risques encourus par rapport aux engagements pris. Nous comptons sur votre présence nombreuse.

Le 22 novembre nous avons, dans le cadre de la conférence nationale du football, écouté attentivement la présentation des neuf engagements de la fédération pour les années à venir dans le cadre des aides financières apportées au football amateur. Le montant global de ces aides passera de 106 ME en 2024-2025 à 151ME en 2028-2029. Des modifications seront apportées au niveau du FAFA avec la création d'un dispositif petits équipements, des dotations NIKE qui seront renforcées

Vous savez que notre district a eu 100 ans en 2024. Vu les problèmes rencontrés à cette période nous n'avons rien organisé. Un groupe de volontaires motivés est actuellement au travail pour fêter ce centenaire avec retard en date du 9 juin lors de la venue de l'équipe de France féminines qui rencontrera l'équipe d'Irlande, vous serez invités à partager ce moment convivial.

Vous souhaitant de passer de bonnes fêtes de fin d'année, je vous remercie de ce que vous faites pour le football isérois et de m'avoir écouté.





Le Foot en Isère : Moi J'adhère

COMPTE RENDU AG du 5 DEC 2025 - Additif au PV 734

QUORUM

Après vérification des feuilles d'émargement signées par les représentants de clubs, sur 170 clubs recensés (1247 voix) 141 étaient présents (1086 voix) soit 88,00% des voix.
Le quorum étant atteint, tous les points inscrits à l'ordre du jour peuvent être étudiés et débattus.

La liste des clubs absents est transmise à la trésorerie pour amende financière de 260€.

Le Président du District déclare l'Assemblée Générale ouverte

Le Président reprenant l'ordre du jour de l'Assemblée générale précise qu'elle appelle à **l'approbation du Compte rendu de l'Assemblée générale d'été du 4 juillet 2025 à Saint Agnin sur Bion**

Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale d'été du 4 juillet 2025 à St Agnin sur Bion

Le Président demande si le compte rendu appelle des précisions, explications ou autres.
Pas de questions des clubs.

**APPROUVE A LA MAJORITE
99.42%**

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

COMpte RENDU AG du 5 DEC 2025- Additif au PV 734

Présentation des Comptes



Bonjour à toutes et à tous,

Ayant le plaisir de faire ma première intervention en assemblée générale, je vais en profiter pour me présenter

Je m'appelle Thierry Baratier et suis le nouveau trésorier général du district de l'Isère depuis l'élection de cet été 2025 .

Dirigeant depuis 1991 du football club Varces Vif et ensuite de la Vallée de la Gresse, j'exerce actuellement les fonctions de trésorier au sein de ce club.

Ayant été élu cet été, les résultats que je vais vous présenter sont le fruit du travail de mon prédécesseur Fabien Cicéron et de l'équipe administrative en place puisque nous allons valider la saison 2024/2025.

Cette saison 2024/2025 n'a pas été simple pour l'équipe administrative et comptable.

En effet, l'absence de la comptable en place pendant presque toute la saison a obligé à la mise en place d'une organisation de remplacement.

Donc je voudrais que nous remercions :

- Ahmed Smirani, en contrat d'alternance qui a pallié l'absence de comptable en effectuant les tâches indispensables
- Elisabeth Da Rocha et Nathalie Nichilo, les assistantes administratives, pour avoir géré la surcharge de travail
- Corinne Mercier, embauchée depuis avril 2025 comme comptable, qui a repris la fonction en régularisant toutes les opérations sur la saison 2024/2025
- Le président Hervé Giroud-Garampon et le trésorier Fabien Cicéron pour avoir géré le district du mieux possible sans pénaliser ni le sportif ni le fonctionnement des commissions

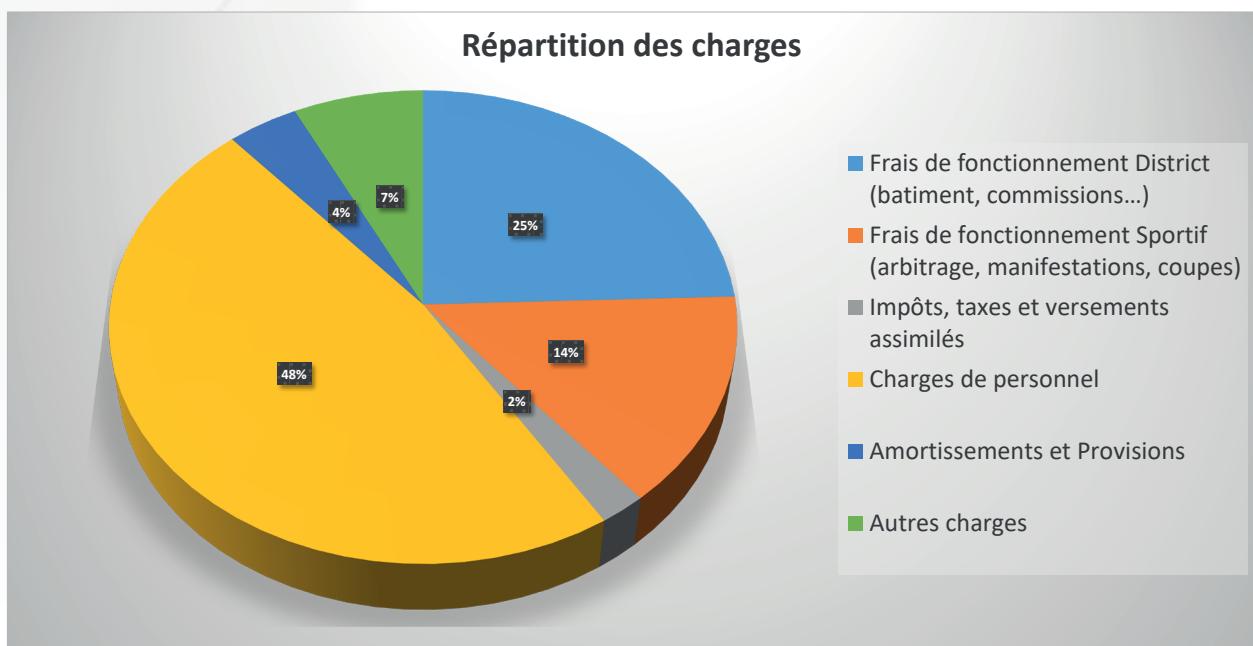
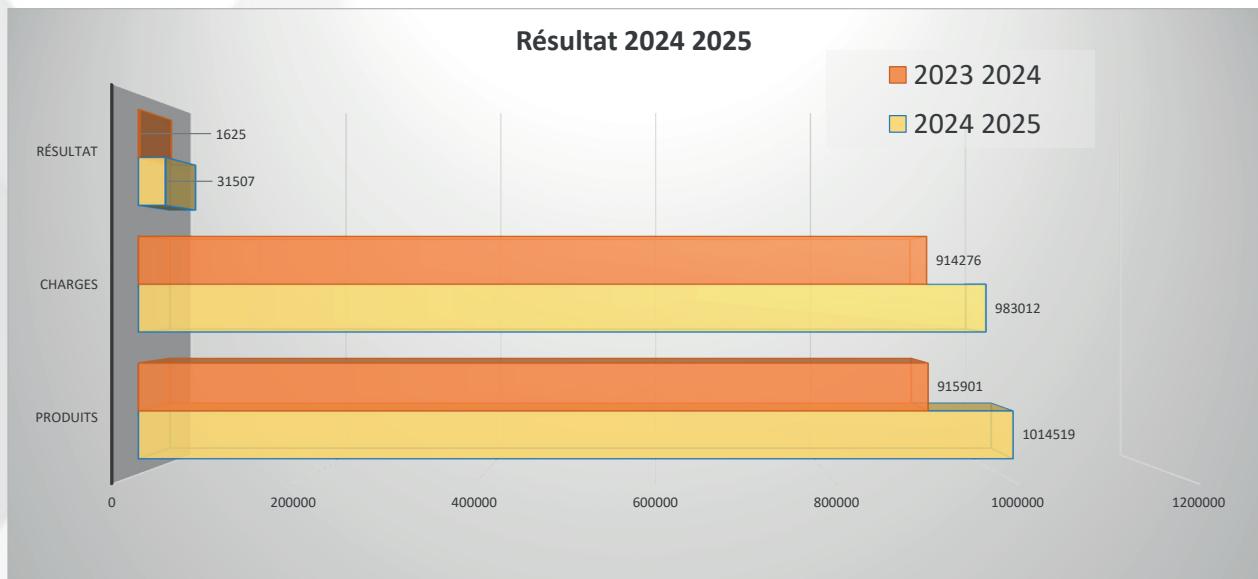
Nous allons vous présenter les résultats de façon succincte .



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

COMpte RENDU AG du 5 DEC 2025 - Additif au PV 734

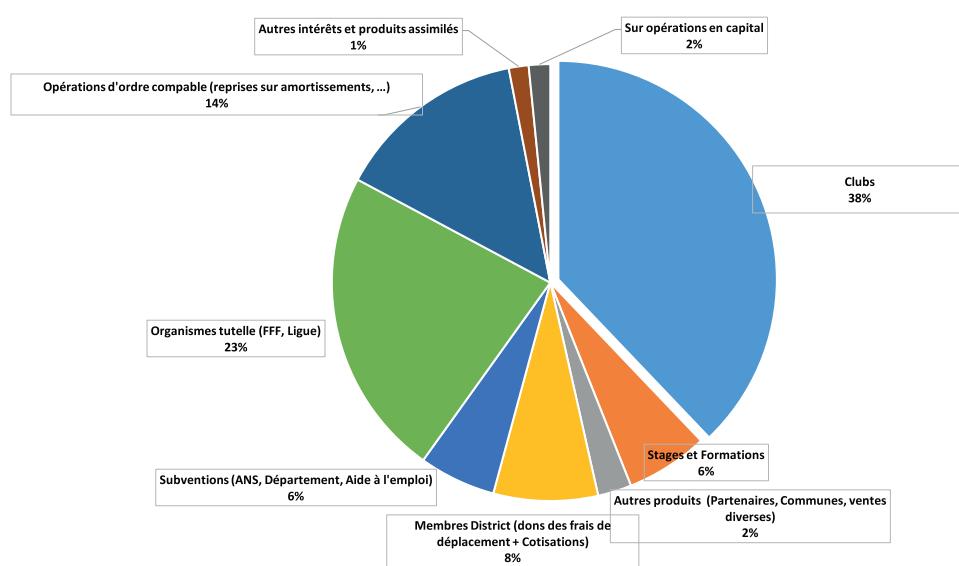
COMPTES DE RESULTAT 2024-2025



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

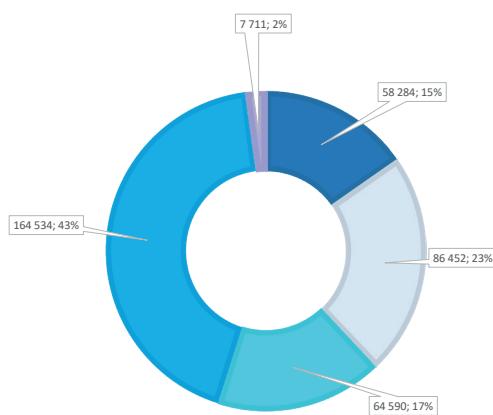
COMpte RENDU AG du 5 DEC 2025- Additif au PV 734

Répartition des Produits



PRODUITS VENANT DES CLUBS

- Clubs - frais administratifs
- Clubs - Engagements
- Clubs - Amendes administratives
- Clubs - Amendes disciplinaires
- Clubs - Appels et Réclamations





Le Foot en Isère : Moi J'adhère

COMpte RENDU AG du 5 DEC 2025 - Additif au PV 734

Le Président intervient pour rappeler que les amendes et engagements n'ont pas augmentés depuis 2012

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS	144 538	745 487	FONDS ASSOCIATIFS dont résultat de l'exercice
		31 507	
CREANCES CLIENTS, SUBVENTIONS A RECEVOIR	71 900		PROVISIONS POUR RISQUES DETTES EXPLOITATION AUTRES DETTES
TRESORERIE	766 338	116 795	
		64 793	
		55 700	
TOTAL	982 775	982 775	

Ce bilan est le fruit d'un travail collectif, d'une gestion prudente et d'un engagement constant pour le développement du football dans notre département. Il nous permet d'aborder l'avenir avec confiance, tout en restant vigilants face aux défis à venir.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement du District : les bénévoles, les salariés, les clubs, et bien sûr les membres du comité directeur.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions et échanger sur les perspectives de l'année à venir.

Merci de votre attention.

Thierry BARATIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Lecture par Jean Louis Sozet, trésorier adjoint, du rapport du commissaire aux comptes François Clavelin, concernant les comptes annuels de l'association «District de l'Isère de Football» pour l'exercice clos au 30 juin 2025.

Voici les points principaux :

1. Certification des comptes : Les comptes annuels sont jugés réguliers, sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice, de la situation financière et du patrimoine de l'association.
2. Méthodologie d'audit : L'audit a été réalisé selon les normes professionnelles françaises, en respectant les règles d'indépendance. Les éléments collectés sont jugés suffisants pour fonder l'opinion.
3. Justifications des appréciations : Les points importants incluent l'évaluation des engagements de retraite, qui s'élèvent à 77 000 € selon la note «indemnité de départ à la retraite». Les hypothèses et données utilisées ont été examinées.
4. Vérifications spécifiques : Aucune observation n'a été formulée concernant la sincérité et la concordance des informations du rapport de gestion et des documents financiers.
5. Responsabilités :
 - o La direction est responsable de l'établissement des comptes annuels fidèles et de l'évaluation de la continuité d'exploitation.
 - o Le commissaire aux comptes doit identifier les anomalies significatives et évaluer les risques, tout en respectant les normes professionnelles.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

COMpte RENDU AG du 5 DEC 2025- Additif au PV 734

6. Détails financiers :
- o Le bilan au 30 juin 2025 s'élève à 982 775,12 €.
 - o L'exercice dégage un excédent de 31 507,28 €.
 - o Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées selon la méthode des coûts historiques.
 - o Les provisions pour risques et charges incluent 76 794,94 € pour les indemnités de départ à la retraite.
7. Conventions réglementées : Aucune convention réglementée n'a été identifiée ou soumise à l'approbation de l'organe délibérant.
- Le rapport est daté du 27 octobre 2025 et signé par François Clavelin, représentant le SARL Cabinet François Clavelin.

Le Président appelle désormais à l'approbation des comptes de résultats et à l'affectation du résultat aux fonds propres

Approbation des
comptes de L'exercice
2024-2025 clos au 30 juin
2025

Résultat des votes :

**APPROUVE A LA MAJORITE
94.42%**

Approbation de
l'affectation du résultat
dans la réserve statutaire

Résultat des votes :

APPROUVE A LA MAJORITE 85%



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

COMpte RENDU AG du 5 DEC 2025 - Additif au PV 734

Nomination du Commissaire aux comptes

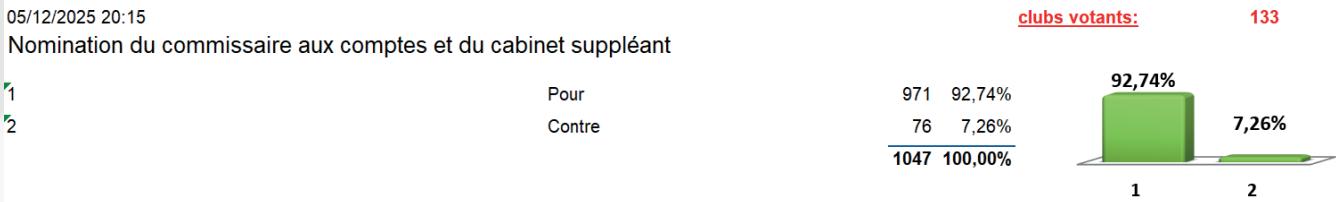
Monsieur Thierry Baratier informe l'assemblée que les mandats du commissaire aux comptes actuellement en poste — François Clavelin en qualité de commissaire aux comptes titulaire et le cabinet GB consultants en qualité de commissaire aux comptes suppléant — arrivent à échéance.

Il informe l'assemblée que le commissaire aux comptes en fonction depuis de nombreuses années fait valoir ses droits à la retraite. Le comité de direction a donc dû procéder au choix d'un nouveau commissaire aux comptes.

La nomination proposée pour une durée de six exercices à compter de l'exercice clos au 30 juin 2026 :

Le Cabinet BF AUDIT PARTENAIRES, en qualité de commissaire aux comptes titulaire ;

Monsieur Christophe FILLIAT, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.



Le Président du cabinet BF AUDIT PARTENAIRES, présent ce soir remercie l'Assemblée pour ce vote, pour sa nomination.

« Le Président remercie Thierry BARATIER pour la présentation des comptes. Il propose ensuite une pause, mais celle-ci semble être refusée par les clubs. L'assemblée se poursuit donc et l'on passe à la présentation du nouveau règlement des championnats U15. »



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

COMpte RENDU AG du 5 DEC 2025- Additif au PV 734

NOUVEAU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U15 A COMPTER DE 2026-2027

Ancien texte	Nouveau texte																		
<p>Chapitre 3 - Championnat U15 à 11</p> <p>Pour les Poules (à 11) en 2 phases le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est calculé à l'issue de chaque phase et remis à zéro pour la phase suivante</p> <p>Article 11 – Composition La composition des poules de ces 3 niveaux est réalisée suivant le tableau des montées et descentes publiée sur le site du district de l'Isère.</p> <p>11-1 3 niveaux en phase 1, 4 niveaux en phase 2</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. D1 : 2 poules de 12 équipes 2. D2 : championnat en deux phases 3. D3: championnat en deux phases 4. D4 : uniquement en phase 2 <p>11-2 –Répartition des équipes dans le niveau Un club engageant plusieurs équipes ne peut avoir qu'une équipe par niveau sauf en D3 Phase 1 et D3 D4 phase 2.</p> <p>11-3 - Accession en Ligue :</p> <p>1-Les équipes terminant à la 1 ère place des 2 poules de D1 accèdent au championnat de ligue suivant la répartition suivante : Le meilleur 1er des 2 poules accède au championnat U16 dernier niveau et l'autre premier, au championnat U15 dernier niveau. Dans le cas où le meilleur premier ne peut accéder au championnat U16 dernier niveau de ligue du fait de la présence d'une équipe de son club à ce niveau, il accède au championnat de ligue U15 dernier niveau et l'autre premier accède en U16 dernier niveau. Dans le cas où cette répartition ne peut se réaliser, la commission sportive étudie le cas et fait une proposition au comité de direction pour validation.</p> <p>2- Pour déterminer l'équipe qui accède au championnat de ligue U16 dernier niveau</p> <p>2-1 Le départage est établi sous la forme d'un mini championnat entre les 4 premiers de chaque poule dont le classement a été impacté par le Dispositif de lutte</p>	<p>Chapitre 3 - Championnat U15 à 11</p> <p>Pour les poules en 1 phase, le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est calculé sur l'ensemble de la saison.</p> <p>Pour les poules en 2 phases, le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est calculé à l'issue de chaque phase et remis à zéro pour la phase suivante.</p> <p>Article 11 – Composition La composition des poules de ces 4 niveaux est réalisée suivant le tableau des montées / descentes publié sur le site du district de l'Isère.</p> <p>11-1 : Niveaux</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. D1 : 1 poule de 12 équipes dans un championnat en 1 phase. 2. D2 : 2 poules de 12 équipes dans un championnat en 1 phase. 3. D3 : 4 poules de 9 équipes dans un championnat en deux phases, 4 matchs à domicile, 4 matchs à l'extérieur. 4. D4 : X poules de 9 équipes dans un championnat en deux phases 4 matchs à domicile, 4 matchs à l'extérieur. <p>11-2 –Répartition des équipes dans le niveau Un club engageant plusieurs équipes ne peut avoir qu'une équipe par niveau sauf en D4.</p> <p>11-3 - Accession en Ligue :</p> <p>D1-</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Montées réglementaires</th> <th>U16 dernier niveau</th> <th>U15 dernier niveau, dans l'ordre de priorité :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>1^{er}</td> <td>le 2^{ème} ou 3^{ème} ou 4^{ème} ou 5^{ème} ou 6^{ème}</td> </tr> <tr> <td>Le 1^{er} ne peut pas monter en U16.</td> <td>2^{ème}</td> <td>le 1^{er} ou le 3^{ème} ou le 4^{ème} ou le 5^{ème} ou le 6^{ème}</td> </tr> <tr> <td>Les deux premiers ne peuvent pas monter en U16</td> <td>3^{ème}</td> <td>le 1^{er} ou le 2^{ème} ou le 4^{ème} ou le 5^{ème} ou le 6^{ème}</td> </tr> <tr> <td>Les trois premiers ne peuvent pas en U16</td> <td>4^{ème}</td> <td>le 1^{er} ou le 2^{ème} ou le 3^{ème} ou le 5^{ème} ou le 6^{ème}</td> </tr> <tr> <td>Les 4 premiers ne peuvent pas monter en U16</td> <td>5^{ème}</td> <td>le 1^{er} ou le 2^{ème} ou le 3^{ème} ou le 4^{ème} ou le 6^{ème}</td> </tr> </tbody> </table>	Montées réglementaires	U16 dernier niveau	U15 dernier niveau, dans l'ordre de priorité :		1 ^{er}	le 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} ou 4 ^{ème} ou 5 ^{ème} ou 6 ^{ème}	Le 1^{er} ne peut pas monter en U16.	2 ^{ème}	le 1 ^{er} ou le 3 ^{ème} ou le 4 ^{ème} ou le 5 ^{ème} ou le 6 ^{ème}	Les deux premiers ne peuvent pas monter en U16	3 ^{ème}	le 1 ^{er} ou le 2 ^{ème} ou le 4 ^{ème} ou le 5 ^{ème} ou le 6 ^{ème}	Les trois premiers ne peuvent pas en U16	4 ^{ème}	le 1 ^{er} ou le 2 ^{ème} ou le 3 ^{ème} ou le 5 ^{ème} ou le 6 ^{ème}	Les 4 premiers ne peuvent pas monter en U16	5 ^{ème}	le 1 ^{er} ou le 2 ^{ème} ou le 3 ^{ème} ou le 4 ^{ème} ou le 6 ^{ème}
Montées réglementaires	U16 dernier niveau	U15 dernier niveau, dans l'ordre de priorité :																	
	1 ^{er}	le 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} ou 4 ^{ème} ou 5 ^{ème} ou 6 ^{ème}																	
Le 1^{er} ne peut pas monter en U16.	2 ^{ème}	le 1 ^{er} ou le 3 ^{ème} ou le 4 ^{ème} ou le 5 ^{ème} ou le 6 ^{ème}																	
Les deux premiers ne peuvent pas monter en U16	3 ^{ème}	le 1 ^{er} ou le 2 ^{ème} ou le 4 ^{ème} ou le 5 ^{ème} ou le 6 ^{ème}																	
Les trois premiers ne peuvent pas en U16	4 ^{ème}	le 1 ^{er} ou le 2 ^{ème} ou le 3 ^{ème} ou le 5 ^{ème} ou le 6 ^{ème}																	
Les 4 premiers ne peuvent pas monter en U16	5 ^{ème}	le 1 ^{er} ou le 2 ^{ème} ou le 3 ^{ème} ou le 4 ^{ème} ou le 6 ^{ème}																	



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

COMpte RENDU AG du 5 DEC 2025 - Additif au PV 734

<p>contre la violence et les incivilités</p> <p>2-2. En cas d'égalité de points, les critères de départage sont la différence de buts marqués et de buts encaissés dans ces matchs de ce mini championnat.</p> <p>2-3. En cas de nouvelle égalité, la meilleure attaque du mini-championnat.</p> <p>2-4. En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant obtenu le plus de points sur terrain adverse dans le mini championnat. Le club dont l'équipe accède au championnat de ligue U16 dernier niveau peut demander le maintien d'une équipe en U15 D1. Le maintien d'une équipe en D1 par le club accédant en U16 ligue dernier niveau entraîne une descente supplémentaire de D1 en D2.</p> <p>Dans ce cas, le club doit confirmer par mail à la commission sportive, le maintien d'une équipe dans le championnat D1 dans les 8 jours suivant l'officialisation de son accession en U16 dernier niveau</p>	
<p>3 –En cas d'impossibilité d'accession en ligue d'une de ces deux équipes ayant terminées à la 1ère place de leur poule, il est procédé au départage des deux équipes terminant à la seconde place des deux poules de D1, suivant la procédure indiquée aux alinéas 2-1, 2-2, 2-3, 2-4.</p>	
<p>4- En cas d'impossibilité d'accession des deux équipes ayant terminées à la 1ère place de leur poule, ce sont les seconds de poule qui accèdent en ligue et sont départagées suivant la procédure indiquée à l'article 2-1, 2-2, 2-3, 2-4.</p>	
<p>5- Dans le cas où un de ces deuxièmes de poule ne peut accéder aux championnats de ligue, c'est le meilleur des deux équipes terminant à la 3ème place qui pourra bénéficier de cette accession, en application de la procédure indiquée à l'article 2-1, 2-2, 2-3, 2-4.</p>	
<p>6- Dans le cas où les 2 premiers ou les 2 deuxièmes ne peuvent pas monter on prendra les 2 troisièmes.</p>	<p>11-3-1 Relégation de D1 en D2 : Selon les modalités du tableau montées / descentes publié sur le site du district</p>
<p>11-4 – D2, D3 et D4 :</p>	<p>11-4 – D2</p>
<p>PHASE 1</p>	<p>11-4-1 Accession D1 et relégation de D2 : Selon les modalités du tableau montées / descentes publié sur le site du district</p>
<ul style="list-style-type: none">• D2 : 5 poules de 6 équipes en match aller-retour	
<ul style="list-style-type: none">• D3 : X poules de 6 équipes en match aller-retour	
<p>PHASE 2</p>	<p>11-5 : D3 et D4</p>
<p>Constitution de 3 niveaux D2-D3-D4 suivant l'architecture suivante :</p>	<p>PHASES 1 et 2</p>
<p>D2 : 5 poules de 6 équipes en match aller-retour soit 30 équipes.</p>	<ul style="list-style-type: none">• D3 : 4 poules de 9 équipes 4 matchs à domicile, 4 matchs à l'extérieur.
<ul style="list-style-type: none">• Toutes les équipes qui terminent à la 1ère place de leur poule D3 et les équipes maintenues de D2 suivant leur classement pour obtenir 30 équipes. En fin de	<ul style="list-style-type: none">• D4 : X poules de 9 équipes 4 matchs à domicile, 4 matchs à l'extérieur <p>Selon les modalités du tableau montées / descentes</p>

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

COMpte RENDU AG du 5 DEC 2025- Additif au PV 734

saison, les 5 équipes terminant à la 1ère place de leur poule accèdent en D1.

paru sur le site du district.

D3 : 6 poules de 6 équipes en match aller-retour soit 36 équipes. Tous les descendants de D2 de la 1 ère phase et des équipes terminant 2ème voire 3ème de leur poule D3 en 1 ère phase pour arriver au chiffre de 36 équipes.

En fin de saison, les 2 premiers de chaque poule de D3 accèdent en D2. 12 équipes de D2 sont rétrogradées en D3.

A savoir les équipes terminant aux 5 èmes et 6èmes places des 5 poules de D2 et les 2 plus mauvaises équipes terminant 4ème de leur poule.

D4 : X poules de 6 équipes en match aller-retour.

Toutes les équipes de D3 et D4 se retrouvent en D3 pour la 1ère phase de la saison suivante

La réforme a été présentée par **Mehdi Benlahrache** éducateur sportif du district. Cette modification du règlement est le fruit d'une réflexion menée par l'équipe technique départementale, suite à la réforme des championnats régionaux, elle a été proposée et adoptée par le comité de Direction.

La partie réglementaire est le fruit de la commission juridique du District et argumentée par **Laurent Mazzoleni**.





Le Foot en Isère : Moi J'adhère

COMPTE RENDU AG du 5 DEC 2025 - Additif au PV 734

PRESENTATION DU PROTOCOLE CARTON BLANC

Le Président précise que le carton blanc existe déjà dans notre District depuis le début des années 2000, Aujourd'hui La Direction Technique de l'arbitrage demande à le mettre en place sur tout le territoire avec plusieurs variantes.

Il sera demandé ce soir aux clubs leur ressenti à ce sujet.

Bien que ce dernier dispositif ne soit pas encore mis en place en Isère, il est possible que la FFF nous l'impose dans le futur. Vos retours nous permettront de mieux anticiper et d'évaluer l'impact potentiel pour nos clubs. Le Président avoue qu'il n'est pas très favorable à sa mise en place, et informe que quelques Districts voisins l'ont d'ores et déjà mis en application.



Merci de nous faire part de vos questions si vous en avez et de voter pour ou contre sachant que nous parlons toujours de votre ressenti et non de sa mise en place pour l'instant.

Le Président appelle **Fouad Lazami**, Président de la CDA à présenter ce nouveau protocole.

1 L'Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire équivaut à un avertissement disciplinaire.

Lorsqu'un joueur reçoit deux avertissements au cours du même match, il est exclu définitivement. Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

1. carton jaune + carton blanc
2. carton blanc + carton jaune
3. carton blanc + carton blanc

L'arbitre exclut alors le joueur en lui montrant un carton rouge. Le joueur est exclu pour le reste de la rencontre et son équipe poursuit la rencontre avec un joueur de moins.

2 La pause d'apaisement (voir présentation plus bas)

3 L'Exclusion temporaire du Capitaine (voir présentation plus bas)



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

COMpte RENDU AG du 5 DEC 2025- Additif au PV 734

2

CLUBS



Ce n'est pas une sanction,
mais une mesure de régulation
pour éviter les débordements.

INSTAURER LES PAUSES D'APAISEMENT À L'INITIATIVE DE L'ARBITRE POUR CALMER LES ESPRITS ET PRÉVENIR LES ALTERCATIONS



QU'EST-CE QUE LA PAUSE D'APAISEMENT ?



C'est une interruption temporaire du match décidée par l'arbitre lorsque la tension monte entre les deux équipes. Elle permet de faire redescendre la pression pour que le jeu puisse reprendre dans de bonnes conditions. L'arbitre la notifie en arrêtant le jeu et en faisant le geste du temps mort : mains en « T » par-dessus la tête.

POURQUOI L'ARBITRE L'UTILISE ?

- ▶ Prévenir les incidents
- ▶ Protéger les joueurs
- ▶ Responsabiliser les encadrants
- ▶ Revenir à un climat de jeu serein



CE QUE DOIVENT FAIRE LES JOUEURS



- ▶ Se rendre immédiatement dans leur propre surface de réparation quand l'arbitre réalise ce geste

- ▶ Rester calmes et ne pas interroger l'équipe adverse
- ▶ Attendre le signal de reprise de l'arbitre
- ▶ **QUITTER SA SURFACE SANS AUTORISATION PEUT ENTRAÎNER UN AVERTISSEMENT (CARTON JAUNE).**



RÔLE DES RESPONSABLES D'ÉQUIPE

- ▶ Calmer les esprits sur le banc et sur le terrain
- ▶ Montrer l'exemple en gardant une attitude maîtrisée
- ▶ Ne pas contester la décision de l'arbitre
- ▶ Aider à ramener le calme pour que le match reprenne sereinement



CE QUI SE PASSE PENDANT LA PAUSE

- ▶ Les deux capitaines et les deux entraîneurs rejoignent l'arbitre dans le rond central
- ▶ Le délégué ou responsable de la sécurité peut également être présent
- ▶ L'arbitre explique pourquoi il a arrêté le match et ce qu'il attend de chacun pour la reprise



ET APRÈS ?

- ▶ Le jeu reprend normalement
- ▶ Si des comportements fautifs ont été constatés, des sanctions peuvent être appliquées
- ▶ L'arbitre rédige un rapport sur le déroulement de la pause et les réactions observées

CLUBS



EXCLUSION TEMPORAIRE DU CAPITAINE

EN CAS DE CONTESTATION D'UN OFFICIEL D'ÉQUIPE

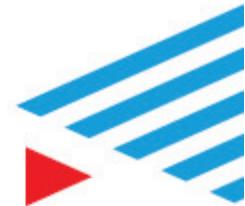
DE QUOI S'AGIT-IL ?

- ▶ Ce dispositif vise à responsabiliser les équipes lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur, dirigeant, etc.) conteste publiquement, voire de manière répétée, les décisions de l'arbitre.
- ▶ Dans ce cas, l'officiel d'équipe reçoit un carton blanc, mais ce n'est pas l'encadrant qui sort, c'est le capitaine, pour marquer une sanction collective.



OBJECTIF

- ▶ Pour prévenir les tensions autour des bancs de touche,
- ▶ Lier directement les officiels d'équipe et le capitaine dans la régulation des attitudes contestataires,
- ▶ Pour protéger les arbitres et préserver un climat de respect.



QUAND L'APPLIQUER ?

- ▶ Lorsqu'un entraîneur ou dirigeant inscrit sur la feuille de match adopte un comportement contestataire, public et possiblement répété.
- ▶ Il ne s'agit pas d'un simple désaccord, mais d'une attitude de désapprobation par paroles ou par gestes ostentatoire.
- ▶ Cette mesure ne peut être utilisée qu'**une seule fois par équipe et par match**.



CE QUI SE PASSE CONCRÈTEMENT SUR LE TERRAIN



- ▶ Le jeu est arrêté par l'arbitre.
- ▶ Le carton blanc est adressé à l'encadrant fautif.

- ▶ L'équipe joue donc avec un joueur en moins pendant cette période.

- ▶ Le vice-capitaine (désigné au moment de la signature de la FMI) porte temporairement le brassard.

- ▶ L'encadrant sanctionné reste sur le banc, mais doit cesser tout comportement contestataire.

- ▶ Après 10 minutes, le capitaine peut revenir avec l'autorisation de l'arbitre.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

COMpte RENDU AG du 5 DEC 2025- Additif au PV 734

CLUBS

EXCLUSION TEMPORAIRE DU CAPITAINE
EN CAS DE CONTESTATION D'UN OFFICIEL D'ÉQUIPE



SI LE CAPITAINE EST GARDIEN ?

- ▶ Le gardien reste sur le terrain.
- ▶ C'est le vice-capitaine qui sort du terrain pour purger les 10 minutes.



À RETENIR SUR LES CARTONS



POUR LE CAPITAINE

- ▶ L'exclusion temporaire du capitaine **exclusivement dans ce cadre** (contestation d'un officiel sur le banc) ne se cumule pas avec les autres cartons.
- ▶ Ex : un capitaine déjà averti peut être exclu temporairement pour contestation de son entraîneur sans être exclu définitivement.
- ▶ Il peut rejouer après les 10 minutes.

POUR L'ENCADRANT (ENTRAÎNEUR OU DIRIGEANT)

- ▶ Deux cartons (ex : carton jaune + carton blanc) = carton rouge.
- ▶ L'encadrant est alors exclu définitivement et doit quitter la surface technique.



CE QUI EST NOTÉ DANS LE RAPPORT D'APRÈS-MATCH

- ▶ La minute de l'exclusion temporaire du capitaine,
- ▶ Les motifs précis du comportement de l'encadrant,
- ▶ Et s'il y a eu d'autres sanctions liées.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

COMPTE RENDU AG du 5 DEC 2025 - Additif au PV 734

Le Président demande désormais aux clubs de donner leur avis

Ressenti des clubs sur le Protocole Carton Blanc

Résultat des votes :

CONTRE A LA MAJORITE 84.09%

Avant de passer au prochain point mis à l'ordre du jour, le Président donne la parole à :

- Jean Louis Sozet

Jean-Louis Sozet, président de la commission de discipline, souhaite alerter les clubs. Ce début de saison est particulièrement compliqué : de nombreuses incivilités sont constatées et le nombre de dossiers a fortement augmenté par rapport à l'an dernier. Certains dérapages sont préoccupants. Cela s'explique peut-être en partie par le fait qu'il y ait davantage d'arbitres, donc plus de matchs arbitrés et, par conséquent, plus de sanctions — mais ce n'est pas la seule raison.

Nous recevons désormais des dossiers concernant les catégories U12-U13, ce qui devient inquiétant à ce niveau-là. Je rappelle que, dans le cadre de la commission de discipline, nous appliquons strictement les règlements disciplinaires de la Fédération Française de Football : rien n'est inventé, tout est basé sur les rapports des arbitres.

Il souhaite que les présidents de clubs fassent passer le message auprès de leurs licenciés afin de ramener le calme. Moins de cartons entraînera moins d'amendes, tout le monde s'en portera mieux.

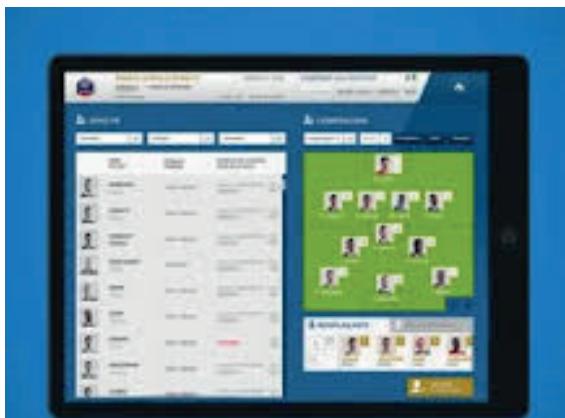


L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

COMpte RENDU AG du 5 DEC 2025- Additif au PV 734

PRESENTATION DE LA NOUVELLE VERSION FMI

Marc Mallet intervient afin de présenter un diaporama portant sur la nouvelle version de la FMI.
La présentation PowerPoint sera mise en ligne ultérieurement sur notre site internet.



La parole est donnée à **Jean-Michel Losa, Vice-président délégué.**

Il salue l'Assemblée et réaffirme son inquiétude concernant les incivilités, notamment dans les petites catégories. Le comité directeur restera très attentif à ces dérives, qu'il constate aussi bien au bord que hors des terrains. Nous tous responsables dans les clubs devons mettre la main à la pâte pour faire calmer tout ça, que ce soit les parents, les éducateurs ...j'entends aussi certains propos que certains éducateurs ne savent pas se tenir, je tiens à redire qu'à cet âge là, les enfants sont là pour faire du loisir et non de la compétition, Le message doit être transmis clairement.



Le 2eme point c'est par rapport à Marc Mallet, vous m'excuserez mais si moi j'avais reçu ce week end plus de 110 messages pour des tablettes qui ne marchent pas, j'entends il y a des soucis mais il y a aussi des versions qui ne sont pas à jour et vous ne faites pas le nécessaire, donc je refais passer le message que nous devons tous être responsables. ce soir le district vous offre une tablette, merci de veiller à installer les versions correctes sur tous vos équipements par respect pour tous ces bénévoles qui travaillent aussi pour vous.

Je vous souhaite une bonne fin de saison à tous.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

COMPTE RENDU AG du 5 DEC 2025 - Additif au PV 734

Il n'y a plus de questions , Le Président du District ,
remercie l'Assemblée ,
souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous,

et déclare close l'Assemblée Générale d'Hiver, il est 21h00

